

## La Lettre du Mégaphone N°6

Le Porte Plume des porte-voix

**Chers Amis,**

**Trop, c'est trop...**

**Hier, 2 Avril 2013, Hervé Morin, ancien ministre et notable centriste, pour condamner le comportement, certes inadmissible, de Jérôme Cahuzac a qualifié son comportement comme relevant de la psychiatrie et "que c'était de la schizophrénie".**

**Quand j'ai entendu ça, je me suis étranglé. Ainsi, la schizophrénie et la psychiatrie servent-elles à caractériser un comportement politique et moral inacceptable... Cette utilisation médiatique de la souffrance psychique me révolte profondément. Et je veux crier ma révolte, mon indignation, car ces propos ont été relayé sans commentaire par les médias. On voit bien que discréditer les gens en évoquant la maladie mentale devient un fait anodin. Comme si ça ne risquait pas d'humilier ceux qui en souffrent. Comme si c'était là chose banale.**

**On me dira , (est-ce pour me consoler?) qu'il ne faut pas s'émouvoir pour si peu. On me dira que ça ne date pas d'aujourd'hui que l'on traite quelqu'un de "fou" pour le discréditer. C'est un "fou-au-volant" que celui qui roule à 150km/h et fait des queues de poisson à tout-va. C'est un "acte-fou", l'acte incompréhensible de l'adolescent qui tue 15 gamins dans une maternelle. C'est toujours quand on ne comprend pas quelque chose qu'on le qualifie de "fou".**

**Et bien ces arguments ne me rassurent pas. Bien au contraire. Cette stigmatisation , si elle est banale, hélas trop banale, n'en est pas pour autant supportable.**

**Nous avons déjà bien à faire avec notre souffrance, que peu prennent en compte parce qu'elle ne se voit pas, parce qu'elle est intime et difficilement partageable. Nous n'avons pas besoin qu'on en rajoute en plus par le rejet, la discrimination, la stigmatisation. S'étonnera-t-on, après cela, que la souffrance psychique, que la maladie mentale fassent peur. S'étonnera, après cela, que l'on crie à la dangerosité des fous, quand les passages à l'acte criminels en état délirant sont infiniment plus rares que les autres?**

**Nous demandons simplement le droit à pouvoir faire de notre vie ,une vie ordinaire, de partager le quotidien de monsieur tout le monde, quelque soient les épreuves que nous avons supporté, quelque soient les souffrances que nous supportons encore tous les jours et qui peuvent, parfois, nous faire paraître bizarre aux yeux des autres.**

**Le Président d'Avocacy france**

**Philippe Guérard**

**06 86 91 99 96**

## *Séminaire*

### *De la Disqualification à la Prise de Parole*

*L'inclusion et la pleine citoyenneté pour en finir avec le paradigme du soin sans consentement*

*Samedi 25 Mai de 9h à 18h*

*AGECA 177 rue de Charonne 75019 Paris*



*Organisé par le Collectif Alternatif en psychiatrie*

*Advocacy France, le Cercle de Réflexion et de Propositions d'Action et Humapsy*

*avec le soutien de l'Ecole Doctorale*

*« Lettres, Langues, Spectacle »*

*Université Paris Ouest*

**Soφapopol**  
SOPHIAPOL, EA 3932  
Laboratoire de sociologie, philosophie  
et anthropologie politiques



**Argumentaire:** La revendication des usagers de la psychiatrie à la dignité est-elle une gageure? Ce colloque a pour but de faire entendre et reconnaître la parole des usagers en santé mentale comme personnes à part entière et non plus comme personnes à part. Au lendemain du vote de la loi du 5 Juillet 2011, instituant le soin sans consentement en dehors de l'hôpital, ce qui ouvre la porte à de nouveaux abus de droit, au détriment des droits fondamentaux, à la

veille du vote d'une nouvelle loi cadre en santé mentale, il paraissait intéressant, voire déterminant pour l'avenir d'ouvrir un débat sur la question. Il revenait aux usagers en santé mentale de s'interroger sur les conditions d'émergence, de reconnaissance et de prise en compte de leur(s) parole(s). En décidant de mettre les usagers, non pas formellement "au centre du dispositif", mais réellement en position d'acteurs déterminants de leur propre vie, d'élaborateurs des concepts de leur émancipation, le Collectif Alternatif en Psychiatrie n'a pas voulu que ceux-ci travaillent en vase clos. Leur démarche, n'est pas une problématique relevant de la psychologie, ni du droit, en tant que disciplines. Il s'agit d'un problème de société. Aussi les usagers en santé mentale auront-ils à répondre aux interrogations de la société portées par le législateur et le juge. Les usagers croiseront leur expérience avec celle d'autres acteurs: psychiatres, infirmiers, avocats, chercheurs. Les interventions seront limitées à 10 à 15" maximum pour laisser la place à des débats avec la salle. Outre les usagers, des décideurs, des professionnels, des parents et des chercheurs seront également appelés à débattre.

## **PROGRAMME**

**9h-9h30** :Accueil des Participants

**9h30 -10h**: Ouverture des travaux.

-Mr Philippe Guérard (Advocacy France), Mr André Bitton (CRPA) et Mr Matthieu Dissert (Humapsy): *Rien à notre sujet sans nous. (Accueil et Présentation du projet des travaux de la journée par les trois présidents)*

- Mr Denys Robiliard, Député : *Le législateur interroge les usagers sur leur capacité citoyenne. Peut-on être "fou" et citoyen? Les élus et les pouvoirs publics ont intérêt à prendre en compte la parole des usagers en santé mentale pour l'élaboration de leur politique en la matière. Cependant cette parole peut-elle se formuler en termes compréhensibles et utilisables?*

-Mr Xavier Gadrat, Juge: *Le juge interroge les usagers sur leur capacité juridique. Peut-on être en capacité juridique quand on est une personne vulnérable? Ya-t-il des limites au droit, dans la capacité de l'exercer?*

**10h30 -11h30** :Table Ronde n°1 : Comment la psychiatrie peut respecter les droits des patients

-Mr André Bitton, Usager *Une loi liberticide*

Iuliana, Usagère. *Témoignage sur un internement abusif.*

Dr Philippe de Labriolle, Psychiatre Fleury les Aubrais. *Le soin et les droits ne sont pas incompatibles*

Mme Nelly Derabours , Infirmière. *Prendre en compte le patient*

**11h30-12h** : Débat avec la salle

**13h30 - 14h30** - Table ronde n°2: Comment la vie indépendante pour tous est un droit de l'homme fondamental.

Bruno Gaurier, Comité d'éthique et scientifique de la FIRAH. *Le vote de la Convention des Droits des Personnes handicapées à l'ONU*

Mr Fred Niquet, Usager, *Prendre ses affaires en main. Témoignage.*

Mme Florence Leroy. Usagère. *Après l'hôpital: Trouver un travail et l'exercer, bâtir une famille, élever son enfant*

Mr Sébastien Daux Usager. *Témoignage*

**14h30-15h** : Débat avec la salle

**15h30-16h30**: Table ronde n°3: Comment la prise de parole en santé mentale est l'expression de la dignité pour l'usager

Mr Renan Budet, Avocat. *Défendre les usagers, comme tout le monde*

Mme Christelle Rosar. Usagère, auteure de l'ouvrage "*J'ai survécu à la psychiatrie*". Editions Max Milo

Mme Annick Derobert, Usagère. *Folle un jour, folle toujours.*

Mme Camille, Usagère . *Le respect de la parole/liberté de conscience de l'usager, à l'intérieur du dispositif de soin*

**16h-17h**: Débat avec la salle

**17- 17 h30**: C. Deutsch, Past-président de Santé Mentale Europe, Doctorant en philosophie, Docteur en psychologie : Quelles conclusions pouvons- nous tirer de cette journée?

**17h30-18h30**: Projection du film "Hygiène raciale" présenté par son réalisateur, G. Dreyfus.

**Participation aux frais: 10 euros, avec possibilité d'exonération pour les usagers de la psychiatrie**

CHRISTELLE ROSAR

# J'AI SURVÉCU À LA PSYCHIATRIE



Max Milo